



Guide d'agrément du personnel

Installation de réseaux et de canalisations de gaz médicaux

Avis juridique

Ce programme de certification a été élaboré compte tenu des exigences d'ANSI/ISO/IEC 17024:2012, General requirements for bodies operating certification of persons.

Exclusion de responsabilité

Ce document est fourni sans assertion, garantie ni condition explicite ou implicite de quelque nature que ce soit, y compris, mais non de façon limitative, les garanties ou conditions implicites relatives à la qualité marchande, à l'adaptation à un usage particulier ainsi qu'à l'absence de violation des droits de propriété intellectuelle des tiers. La CSA ne fournit aucune garantie relative à l'exactitude, à l'intégralité ou à la pertinence des renseignements contenus dans ce document. En outre, la CSA ne fait aucune assertion ni ne fournit aucune garantie quant à la conformité de ce document aux lois et règlements pertinents.

LA CSA, SES BÉNÉVOLES, SES MEMBRES, SES FILIALES OU SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES DE MÊME QUE LEURS EMPLOYÉS, LEURS DIRIGEANTS ET LEURS ADMINISTRATEURS NE PEUVENT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE TOUTE BLESSURE, PERTE OU DÉPENSE OU DE TOUT PRÉJUDICE DIRECT, INDIRECT OU ACCESSOIRE, Y COMPRIS, MAIS NON DE FAÇON LIMITATIVE, TOUT PRÉJUDICE SPÉCIAL OU CONSÉCUTIF, TOUTE PERTE DE RECETTES OU DE CLIENTÈLE, TOUTE PERTE D'EXPLOITATION, TOUTE PERTE OU ALTÉRATION DE DONNÉES OU TOUT AUTRE PRÉJUDICE ÉCONOMIQUE OU COMMERCIAL, QU'IL SOIT FONDÉ SUR UN CONTRAT, UN DÉLIT CIVIL (Y COMPRIS LE DÉLIT DE NÉGLIGENCE) OU TOUT AUTRE ÉLÉMENT DE RESPONSABILITÉ TIRANT SON ORIGINE DE QUELQUE FAÇON QUE CE SOIT DE L'UTILISATION DE CE DOCUMENT ET CE, MÊME SI LA CSA A ÉTÉ AVISÉE DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS PRÉJUDICES.

En publiant et en offrant ce document, la CSA n'entend pas fournir des services professionnels ou autres au nom de quelque personne ou entité que ce soit, ni remplir les engagements que de telles personnes ou entités auraient pris auprès de tiers. Les renseignements présentés dans ce document sont destinés aux utilisateurs qui ont le niveau d'expérience nécessaire pour utiliser et mettre en application ce contenu. La CSA rejette toute responsabilité découlant de quelque façon que ce soit de toute utilisation des renseignements contenus dans ce document ou de toute confiance placée en ceux-ci.

La CSA est un organisme privé sans but lucratif qui publie des normes volontaires et des documents connexes. La CSA n'entend pas imposer la conformité au contenu des normes et des autres documents qu'elle publie et n'a pas l'autorité nécessaire pour ce faire.

Propriété et droits de propriété intellectuelle

Tel que convenu entre la CSA et les utilisateurs de ce document (qu'il soit imprimé ou sur support électronique), la CSA est propriétaire ou titulaire de permis de toutes les marques de commerce (à moins d'indication contraire) et de tous les documents contenus dans ce document, ces derniers étant protégés par les lois visant les droits d'auteur. La CSA est également propriétaire ou titulaire de permis de toutes les inventions et de tous les secrets commerciaux que pourrait contenir ce document, qu'ils soient ou non protégés par des brevets ou des demandes de brevet. Sans que soit limitée la portée générale du paragraphe, l'utilisation, la modification, la copie ou la divulgation non autorisée de ce document pourrait contrevenir aux lois visant la propriété intellectuelle de la CSA ou d'autres parties et donner ainsi droit à l'organisme ou autre partie d'exercer ses recours légaux relativement à une telle utilisation, modification, copie ou divulgation. Dans la mesure prévue par le permis ou la loi, la CSA conserve tous les droits de propriété intellectuelle relatifs à ce document.

Droits de brevet

Veuillez noter qu'il est possible que certaines parties de cette norme soient visées par des droits de brevet. La CSA ne peut être tenue responsable d'identifier tous les droits de brevet. Les utilisateurs de cette norme sont avisés que c'est à eux qu'il incombe de vérifier la validité de ces droits de brevet.

Utilisations autorisées de ce document

Ce document est fourni par la CSA à des fins informationnelles et non commerciales seulement. L'utilisateur de ce document n'est autorisé qu'à effectuer les actions décrites ci-dessous.

Si le document est présenté sur support électronique, l'utilisateur est autorisé à :

- télécharger le document sur un ordinateur dans le seul but de le consulter;
- consulter et parcourir le document; et
- imprimer le document si c'est une version PDF.

Si vous êtes en désaccord avec l'une ou l'autre des dispositions du présent avis juridique, vous n'êtes pas autorisé à télécharger ou à utiliser ce document, ni à en reproduire le contenu, auquel cas vous êtes tenu d'en détruire toutes les copies. En utilisant ce document, vous confirmez que vous acceptez les dispositions du présent avis juridique.

Table des matières

Avis juridique	2
Table des matières	3
Introduction	5
Objet de ce guide.....	5
À propos de Groupe CSA	5
Coordonnées pour l'agrément	5
Agrément d'inspecteur de canalisations de gaz médicaux et de réseaux	6
À propos de cet agrément.....	6
Qualifications d'un installateur de réseaux et de canalisations de gaz médicaux	6
Conditions préalables de la qualification.....	8
Ressources de formation	8
Processus de qualification	9
Processus de demande	9
Droits exigés pour le programme.....	9
Paiement et remboursement.....	9
Processus d'audit.....	10
Administration et programmation de l'examen.....	11
Admissibilité à l'examen.....	11
Réexamen.....	11
Langue de l'examen.....	11
Accommodements spéciaux pour l'examen	12
Délivrance du certificat.....	12
Remplacement des certificats	12
Période d'agrément.....	12
Utilisation et exigences relatives à l'utilisation des certificats et des logos et marques	12
Conditions de l'agrément	13
Code d'éthique professionnelle.....	14
Absence de discrimination	14
Impartialité	14
Confidentialité	14
Politique de confidentialité	15
Renouvellement du certificat.....	15
Exigences relatives à la recertification.....	15
Refus de délivrer ou de renouveler un agrément d'installateur de réseaux et de canalisations de gaz médicaux.....	15

Révocation ou suspension d'un agrément d'installateur de réseaux et de canalisations de gaz médicaux.....	16
Renoncement volontaire à l'agrément	16
Plaintes et différends	16
Commission d'appel.....	18
Préparation et conduite de l'examen	19
Description générale	19
Contenu de l'examen	19
Norme de succès	19
Gestion de l'examen	19
Instructions générales pour l'examen	20
Environnement.....	21
Sécurité de l'examen	21
Notification des résultats de l'examen	22
Ensemble des connaissances et plan pour l'examen	22
Document de référence des connaissances pour l'examen	22

Introduction

Objet de ce guide

Ce guide présente des renseignements sur les exigences visant l'obtention et le renouvellement des agréments pour l'installation de réseaux et de canalisations de gaz médicaux.

Ce guide d'agrément du personnel est fourni à titre d'information seulement. La version la plus récente de ce manuel, publiée sur le site Web du Groupe CSA, doit prévaloir en cas de divergence entre cette version et la version officielle publiée de ce guide.

À propos de Groupe CSA

Groupe CSA est une association indépendante sans but lucratif constituée de membres qui se consacre à la sécurité, au bien social et à la durabilité. C'est une organisation accréditée au niveau international spécialisée dans l'élaboration de normes ainsi que l'évaluation et la certification de produits. Nous fournissons aussi des services de formation et d'éducation ainsi que d'évaluation des produits de consommation. Nous possédons un large spectre de connaissances et de compétences qui comprend les équipements industriels, le secteur de la construction et de la plomberie, les soins de santé et le domaine électromédical, les appareils ménagers et le gaz, les énergies de remplacement, les systèmes d'éclairage et les énergies renouvelables. La marque CSA figure sur des milliards de produits partout dans le monde.

À mesure que les technologies continuent de se développer et d'évoluer, et que la main-d'œuvre devient plus mobile, il en va de même du besoin de disposer d'une méthode pour évaluer, certifier et mesurer systématiquement les connaissances des travailleurs individuels. En réponse à ce besoin croissant, le Groupe CSA développe et gère des programmes d'agrément du personnel conformes aux exigences d'ANSI/ISO/IEC 17024:2012 General Requirements for Bodies Operating Certification Systems of Persons. Les programmes opérationnels actuels sont notamment l'agrément des inspecteurs des systèmes d'alimentation en carburant et des cylindres (gaz naturel comprimé), de gréeurs P.I.P.E.S., d'installateurs de réseaux et de canalisations de gaz médicaux, d'électriciens en construction (CNP 7241), d'installateurs de réseaux photovoltaïques solaires et de techniciens agréés de retraitement des dispositifs médicaux.

Coordonnées pour l'agrément

Groupe CSA

Téléphone : 877-235-9791

Courriel : training@csagroup.org www.csagroup.org

Agrément d'inspecteur de canalisations de gaz médicaux et de réseaux

À propos de cet agrément

Le programme d'agrément d'installateur de réseaux et de canalisations de gaz médicaux a été élaboré par Groupe CSA conjointement avec les acteurs de l'industrie dans le but de s'assurer qu'une personne a toutes les compétences jugées nécessaires pour exercer la fonction d'installateur de réseaux et de canalisations de gaz médicaux.

La réussite à l'examen d'installateur de réseaux et de canalisations de gaz médicaux indique que le candidat possède les critères de performance minimaux, notamment toutes les connaissances, compétences et aptitudes pertinentes pour l'installation et l'entretien de réseaux et de canalisations de gaz médicaux dans des hôpitaux et des établissements de santé. Les installateurs agréés de réseaux et de canalisations de gaz médicaux seront périodiquement réévalués, afin de s'assurer qu'ils sont au courant des développements techniques et des changements dans l'industrie.

Le site Web du Groupe CSA contient un registre des installateurs qualifiés de réseaux et de canalisations de gaz médicaux.

<https://www.csagroup.org/search-qualified-personnel/>

Qualifications d'un installateur de réseaux et de canalisations de gaz médicaux

L'agrément des installateurs de réseaux et de canalisations de gaz médicaux a pour but de vérifier les connaissances des candidats, afin de s'assurer que chaque candidat a les connaissances minimales nécessaires. Le comité d'experts de Groupe CSA définit les compétences minimales nécessaires de la façon suivante :

L'installateur de réseaux et de canalisations de gaz médicaux comprend les procédures de brasage et de purge, peut exécuter sans problème des travaux sur des réseaux de gaz, possède une connaissance pratique des codes réglementaires pertinents et il est capable de reconnaître si un plan est conforme aux codes. L'installateur peut communiquer efficacement avec les représentants de l'installation pour planifier les interruptions de service, a une connaissance pratique du fonctionnement des systèmes d'alimentation (pompes à vide, sources d'alimentation), peut exécuter des procédures d'AQ/CQ, effectue des essais de détection de raccordement croisé et des essais de pression, comprend l'importance des essais, peut identifier les canalisations et comprend le processus d'inspection des réseaux de gaz médicaux de tiers.

Agrément d'inspecteur de canalisations de gaz médicaux et de réseaux

Le candidat qualifié peut exécuter des activités d'installation de réseaux et de canalisations de gaz médicaux, notamment les suivantes :

But de la conception et du tracé et de la configuration et de la planification du projet — s'assurer que le plan prévu convient et satisfait aux exigences des codes.	Ajustement/assemblage
Déterminer les exigences visant l'installation	Brasage
Emplacement et exigences relatives visant les robinets	Identification
Communications avec les clients	Alarmes
Communications avec d'autres métiers et coordination des travaux	Procédures de purge
Lecture, interprétation des dessins et des spécifications	Protection des canalisations (obturation des conduites pour les protéger de la contamination)
Identification et sélection des matériaux (convenance de toutes les composantes)	Contrôle de la qualité
Documentation (CRNS pour les matériaux)	Essais
Satisfaire aux exigences réglementaires, codes et règles qui régissent cette activité	Mise en service
Entreposage et manutention des matériaux	Document
Stockage et manutention des sources de gaz	Dépannage
Nettoyage (avant, en cours d'emploi, après)	Plans conformes à l'exécution
Entretien/arrêt/modification/rétroaction	RP
Connaissance des risques professionnels	

Agrément des installateurs de réseaux et de canalisations de gaz médicaux

Conditions préalables de la qualification

Pour passer l'examen de certification pour l'installation de réseaux et de canalisations de gaz médicaux, les candidats doivent satisfaire aux conditions préalables suivantes et présenter la documentation indiquée ci-dessous :

1. certificat de qualification (CQ) de plombier ou de tuyauteur/poseur de canalisations de vapeur; ET
2. achèvement documenté d'un programme de formation sur les gaz médicaux comprenant :
 - a. 32 heures de formation en salle de classe, et
 - b. 4 heures de formation pratique (brasage/procédures de purge); ET
3. test de brasage provincial valide (acceptable par l'AC dans la province de résidence).

Ressources de formation

Des cours d'installation de réseaux et de canalisations de gaz médicaux sont offerts par divers collèges communautaires à travers le Canada. Des cours sont également offerts par des associations professionnelles telles que la National Association of Union Schools & Colleges et par certains collèges privés et autres fournisseurs de formation.

Pour consulter une liste de ressources de formation, visiter le site Web de Groupe CSA à www.csagroup.org. Groupe CSA ne cautionne aucune organisation et fournit cette liste comme ressource pour les personnes qui souhaitent obtenir des renseignements supplémentaires.

Agrément des installateurs de réseaux et de canalisations de gaz médicaux

Processus de qualification

Processus de demande

Pour devenir installateur de réseaux et de canalisations de gaz médicaux, le candidat doit :

1. régler les droits exigés pour la demande et l'examen en accédant au site Web de Groupe CSA à store.csagroup.org;
2. répondre à la confirmation d'achat en remplissant la demande en ligne;
3. satisfaire aux exigences préalables de l'agrément et fournir des copies des documents nécessaires;
4. accepter et respecter le code d'éthique et de conduite professionnelle ainsi que les conditions de l'agrément;
5. s'inscrire à l'examen écrit et le réussir.

Il est exigé d'avoir une adresse électronique et de l'indiquer, car cette adresse sera utilisée comme principal mode de communication durant les étapes du processus d'agrément. Chaque candidat doit avoir sa propre adresse électronique individuelle unique. Une même adresse électronique ne peut pas être utilisée par plusieurs candidats.

Groupe CSA traite les demandes lorsqu'elles sont reçues. Si une demande est incomplète, Groupe CSA aviser le candidat par courriel des lacunes détectées dans la demande. Ces lacunes doivent être corrigées pour que le candidat puisse être approuvé afin de passer l'examen de certification.

Tous les candidats reçoivent un courriel de confirmation dans les deux (2) semaines qui suivent la demande, dans lequel sont indiquées les exigences concernant leur inscription et leur admissibilité à l'agrément.

Chaque nouvelle demande a une durée de vie de six (6) mois à partir du moment où elle est acceptée. Le candidat doit satisfaire à toutes les exigences du processus d'agrément dans ce délai. Si un candidat est incapable de terminer le processus d'agrément au cours de cette période, la demande arrive à expiration, et le candidat doit reprendre le processus d'agrément et payer à nouveau les droits exigés pour la demande et l'examen.

Droits exigés pour le programme

Les droits exigés pour le programme de d'agrément d'installateur de réseaux et de canalisations de gaz médicaux, c.-à-d. pour la demande, l'examen et les droits de réexamen, sont publiés dans la boutique du Groupe CSA. Veuillez visiter store.csagroup.org pour de plus amples renseignements.

Paiement et remboursement

Le règlement des droits de certification et d'examen peut être effectué en ligne à store.csagroup.org. Groupe CSA accepte Visa, MasterCard et American Express pour les paiements en dollars canadiens et américains.

Agrément des installateurs de réseaux et de canalisations de gaz médicaux

Après réception du paiement, les candidats reçoivent un courriel de training@csagroup.org avec un identifiant et un mot de passe pour le système d'apprentissage électronique de la CSA, ce qui leur permet de remplir la demande en ligne. Après la présentation de la demande, la CSA l'examine et un avis concernant l'étape suivante est envoyé par courriel au candidat. Ce courriel peut :

- éventuellement demander des renseignements supplémentaires; ou
- aviser le candidat que la demande a été sélectionnée pour être évaluée; ou
- aviser le candidat qu'il a été approuvé pour passer l'examen et lui communiquer des renseignements sur la programmation de l'examen.

Les droits exigés pour l'examen peuvent être remboursés à condition qu'une demande écrite soit présentée au moins un mois avant la date programmée de l'examen et au moins un mois avant la date d'expiration de l'admissibilité à l'examen. Groupe CSA retient une indemnité de traitement de 110 \$ canadiens ou américains.

Processus d'agrément

Processus d'audit

La présentation d'une demande par le candidat indique qu'il se conforme aux conditions du processus d'audit de Groupe CSA. Les demandes peuvent toutes être auditées et sont sélectionnées aléatoirement pour être soumises à un audit. À remarquer : bien que le processus de sélection pour un audit soit principalement aléatoire, Groupe CSA se réserve le droit de sélectionner n'importe quel candidat pour le contrôler à n'importe quel moment, cela même après que le titre de compétences a été accordé. Si le candidat ne satisfait pas aux exigences de l'audit après avoir obtenu le titre de compétences, il n'est pas en droit de recevoir un remboursement.

Si le candidat est sélectionné, un avis d'audit lui est envoyé électroniquement, dans lequel sont indiqués des renseignements détaillés sur la façon de se conformer aux conditions de l'audit. Durant un audit, il est demandé au candidat de présenter des documents justificatifs exigés pour l'agrément demandé, qui peut inclure, de manière non limitative, ce qui suit :

- copies du diplôme ou d'un équivalent global;
- lettre d'emploi d'un ou plusieurs employeurs;
- signatures d'un ou plusieurs superviseurs ou gestionnaires attestant les compétences, l'expérience et (ou) les responsabilités éventuellement exigées, inscrites dans la section sur l'expérience de la demande et la liste de contrôle de la performance;
- copies de certificats et (ou) de lettres du ou des établissements de formation pour les cours obligatoires inscrits dans la demande;
- copies de certificats et (ou) de lettres attestant le développement professionnel requis; et
- autres éléments exigés pour le titre de compétences demandé.

Après que la documentation a été fournie, l'audit devrait prendre environ deux semaines. Le candidat ne peut pas poursuivre le processus d'agrément tant qu'il n'a pas satisfait aux exigences de l'audit.

Processus d'agrément

Après que le candidat a satisfait aux exigences de l'audit, il peut poursuivre le processus d'agrément et sera avisé de son admissibilité à passer l'examen. Si le candidat ne répond pas aux exigences relatives à l'audit, un remboursement pourra lui être donné, suivant l'étape atteinte lors du processus de vérification au moment de l'audit. (Se reporter à la section Paiement et remboursement de ce guide pour de plus amples renseignements.)

Administration et programmation de l'examen

L'agrément d'installateur de réseaux et de canalisations de gaz médicaux est administré à travers le réseau des tests informatisés de Groupe CSA. Après qu'un candidat a présenté tous les renseignements nécessaires et qu'il a été approuvé pour passer l'examen de certification, Groupe CSA envoie l'approbation de l'inscription à l'examen et les données de programmation par courriel. Quand le candidat reçoit les avis par courriel, il peut s'inscrire à l'examen :

Les tests peuvent être programmés pour l'examen :

- à un lieu surveillé (ces lieux sont habituellement à une courte distance en voiture pour la plupart des candidats); ou
- avec surveillance en ligne, le candidat utilisant son propre ordinateur chez lui, au travail ou en n'importe quel endroit qui satisfait aux exigences de l'examen en ligne*.

Les candidats devraient sauvegarder toutes les vérifications de la programmation des examens pour leurs propres dossiers.

Groupe CSA utilise des tests informatisés pour administrer ses examens de certification. Toutefois, dans certaines situations, des tests sur papier peuvent être offerts suivant des événements particuliers de l'industrie ou des cours de formation sélectionnés à condition qu'un surveillant soit disponible. Veuillez communiquer avec Groupe CSA pour l'administration des tests sur papier. Groupe CSA se réserve le droit d'annuler un test sur papier programmé si moins de 10 candidats se sont inscrits.

**Veuillez communiquer avec Groupe CSA pour obtenir un guide indiquant les exigences relatives à l'ordinateur et l'emplacement des examens en ligne.*

Admissibilité à l'examen

La période d'admissibilité à l'examen est de six (6) mois après l'approbation de la demande. Les candidats peuvent se présenter à l'examen un maximum de trois fois au cours de cette période de six mois s'ils ne le réussissent pas à la première tentative. (Tel qu'indiqué ci-après, des droits de réexamen s'appliquent pour les deuxième et la troisième tentatives de passage de l'examen.)

Réexamen

Durant la période d'admissibilité à l'examen, le candidat peut se présenter à l'examen un maximum de trois fois.

Les droits de réexamen s'appliquent aux deuxième et troisième tentatives de passage de l'examen et ces droits doivent être intégralement payés pour qu'un examen soit programmé. Si la période d'admissibilité arrive à expiration sans que le candidat ait obtenu une note de passage, il doit présenter une autre demande d'agrément.

Langue de l'examen

L'examen d'agrément des installateurs de réseaux et de canalisations de gaz médicaux de Groupe CSA est administré en français et en anglais.

Processus d'agrément

Accommodements spéciaux pour l'examen

L'administration de l'examen peut être modifiée pour accommoder des besoins spéciaux à la demande du candidat. Veuillez présenter une demande écrite avec des documents justificatifs (p. ex., certificat médical) avec la demande au moment de la présentation de cette dernière.

Délivrance du certificat

Suivant la confirmation des exigences relatives à la demande et au passage de l'examen de certification, il sera délivré à chaque installateur de réseaux et de canalisations de gaz médicaux un certificat indiquant la période de certification valide.

Le certificat appartient à Groupe CSA et ne peut pas être reproduit ni modifié de quelque façon que ce soit. La vérification de l'agrément devrait être effectuée au moyen de la liste de personnel qualifié à l'adresse <https://www.csagroup.org/search-qualified-personnel/>.

Remplacement des certificats

Groupe CSA peut délivrer un certificat de remplacement si le certificat d'un installateur de réseaux et de canalisations de gaz médicaux a été perdu ou détruit ou si le nom de l'installateur de réseaux et de canalisations de gaz médicaux a changé. Si le certificat original a cessé d'être valide, il doit être retourné à Groupe CSA.

Période d'agrément

L'agrément d'installateur certifié de réseaux et de canalisations de gaz médicaux du Groupe CSA est valide pendant une période de cinq ans après la date de la délivrance.

Utilisation et exigences relatives à l'utilisation des certificats et des logos et marques

Toute personne qui a reçu sa lettre d'agrément et son certificat peut se déclarer installateur de réseaux et de canalisations de gaz médicaux en vertu du programme d'agrément des installateurs de réseaux et de canalisations de gaz médicaux de Groupe CSA.

L'agrément en vertu de ce programme ne donne pas à l'agréé le droit d'utiliser le nom ou le logo (marque) de Groupe CSA. Toutes les demandes d'utilisation de la marque doivent être présentées par écrit et expressément autorisées par écrit par Groupe CSA. Dans le cadre de la surveillance du programme, Groupe CSA examine régulièrement des publicités, catalogues, sites Web et documents de promotion pour confirmer la conformité. Toute utilisation non autorisée de la marque de Groupe CSA constitue un motif d'engager des procédures de retrait de l'agrément et, dans des cas graves, d'intenter éventuellement une poursuite en justice.

Processus d'agrément

Conditions de l'agrément

En signant et en soumettant la demande électronique, les candidats acceptent les conditions suivantes :

1. J'accepte de me conformer aux dispositions de ce certificat décrites dans le **Guide d'agrément des installateurs de réseaux et de canalisations de gaz médicaux PCP-07**, de faire uniquement des déclarations concernant mon agrément dans les limites du domaine d'application de cet agrément et de ne pas utiliser le certificat de façon trompeuse.
2. J'accepte d'aviser Groupe CSA dans un délai convenable de toute modification concernant les renseignements que j'ai fournis, notamment mon adresse, mon numéro de téléphone et mon adresse électronique.
3. J'ai signalé, et continuerai de signaler, à Groupe CSA, dans un délai de soixante (60) jours, les questions, poursuites, actions en justice, règlements ou autre ententes, décisions d'organismes administratifs concernant ma profession ou mon métier, notamment toutes plaintes relatives à mes activités professionnelles, et questions ou poursuites concernant entre autres l'agrément, l'accréditation, les fautes professionnelles, les questions déontologiques disciplinaires ou semblables. J'accepte aussi de signaler rapidement, dans un délai de soixante (60) jours, les accusations criminelles, les condamnations ou transactions pénales liées à des actes malhonnêtes ou une conduite douteuse.
4. J'accepte que Groupe CSA communique avec n'importe quelle personne, organisme ou organisation du gouvernement pour vérifier ou confirmer les renseignements communiqués dans cette demande ou tout autre renseignement concernant ma demande d'agrément auprès de Groupe CSA. En outre, j'accepte et j'autorise la divulgation des renseignements demandés par Groupe CSA pour une telle vérification et confirmation.
5. Je comprends que le statut du titre de compétences de Groupe CSA n'implique pas l'autorisation d'exercer, l'enregistrement ou l'autorisation du gouvernement d'exercer une fonction professionnelle ou d'entreprendre des activités connexes.
6. J'accepte que tous les matériels soumis à Groupe CSA deviennent la propriété de Groupe CSA, et que Groupe CSA n'ait pas à me retourner ces matériels.
7. J'accepte qu'après avoir obtenu le titre de compétence de Groupe CSA, mon nom puisse être publié sur le site Web de Groupe CSA dans le registre en ligne qui sera créé et tenu à jour par Groupe CSA.
8. J'accepte que tous les différends ayant un quelconque rapport avec ma demande d'agrément auprès de Groupe CSA et (ou) ma participation générale à un programme d'agrément de Groupe CSA, soient résolus uniquement et exclusivement selon les politiques, procédures et règles de Groupe CSA, y compris le processus d'appel établi.
9. Groupe CSA se réserve le droit de suspendre ou révoquer mon titre de compétences s'il est déterminé que je n'ai pas respecté ou que j'ai contrevenu à cet accord, ou encore commis une violation du code d'éthique et de conduite professionnelle de Groupe CSA.
10. J'accepte de m'abstenir d'utiliser cet agrément ou d'en faire la promotion au cas où mon agrément serait suspendu, jusqu'à ce que je sois avisé que la suspension a été levée.
11. J'accepte de m'abstenir de toute utilisation ou promotion de cet agrément au cas où cet agrément serait retiré.
12. Je dégage Groupe CSA de toute responsabilité et réclamation qui pourraient découler de mon agrément et d'activités connexes ou y être liées. Cette entente d'agrément peut être révisée périodiquement. Je comprends qu'il m'incombe d'obtenir la copie la plus récente de cette entente d'agrément dans le guide d'agrément en ligne à store.csagroup.org

Processus d'agrément

Code d'éthique professionnelle

Ce code d'éthique stipule ce à quoi les titulaires du titre de compétences s'engagent pour se conduire de façon professionnelle, honnête et impartiale.

Ce code d'éthique s'applique à tous les titulaires de titres de compétences d'agrément du personnel de Groupe CSA quelle qu'en soit la désignation et suppose la conduite professionnelle suivante :

- Traiter les clients de façon équitable, honnête et impartiale.
- Fournir aux clients des renseignements exacts, objectifs, opportuns et compréhensibles.
- Fournir tous les services de façon sécuritaire et professionnelle.
- Connaître les lois, codes, règlements, normes et pratiques de l'industrie pertinents et s'y conformer.
- Protéger les renseignements exclusifs et confidentiels obtenus pendant les travaux.
- Favoriser des activités positives qui relèvent le niveau de professionnalisme de l'industrie.

En signant la demande électronique et en la présentant, les candidats acceptent de se conduire de façon professionnelle et rigoureuse en tant que titulaires d'un agrément du personnel de Groupe CSA. En outre, ils acceptent les conditions de l'entente d'agrément, notamment l'adhésion au Code d'éthique et de conduite professionnelle.

Absence de discrimination

La participation aux programmes d'agrément du personnel de Groupe CSA est ouverte à tous, est non discriminatoire et n'exige pas l'affiliation à une quelconque association.

Impartialité

Groupe CSA et ses employés, entrepreneurs et bénévoles comprennent l'importance de l'impartialité et sont vigilants en cas de conflits d'intérêts durant les activités d'agrément. Groupe CSA s'engage à identifier et atténuer les risques qui pourraient compromettre l'impartialité dans tous les secteurs du processus d'agrément. L'agrément du personnel est fondé sur des faits objectifs obtenus par Groupe CSA au moyen d'un processus d'évaluation équitable, valide et fiable, qui n'est pas influencé par d'autres intérêts ou parties.

Confidentialité

Groupe CSA s'engage à protéger les renseignements confidentiels et (ou) exclusifs en rapport avec les candidats, les demandeurs, les certificats et avec l'élaboration, l'entretien et le processus administratif des examens.

Tous les renseignements présentés et (ou) conservés par Groupe CSA concernant les demandes, ainsi que les renseignements et les communications privés, les résultats des examens et les données sur l'agrément sont confidentiels et ne peuvent pas être révélés, divulgués ou rendus accessibles. Les résultats des examens sont uniquement communiqués au candidat.

Les renseignements concernant la conception, l'élaboration, l'administration et la mise à jour de l'examen d'agrément sont confidentiels, et les matériels confidentiels sont, entre autres, tous les documents d'élaboration des examens, la documentation des instances normatives, les documents sur la performance aux examens, les questions des examens et les formulaires d'examen, ainsi que toutes les notes obtenues aux examens et leur communication.

Processus d'agrément

Groupe CSA conserve des renseignements confidentiels communiqués par des personnes et ne divulgue ces renseignements à aucun tiers sans l'approbation préalable écrite de la personne, ou selon les exigences de la loi. Groupe CSA avise par écrit la personne au moins cinq (5) jours ouvrables avant de communiquer de tels renseignements.

Politique de confidentialité

Groupe CSA, ses filiales et entreprises associées (collectivement Groupe CSA) se sont engagés à protéger vos données personnelles. Notre politique de confidentialité décrit notre façon de collecter, utiliser, divulguer, stocker et traiter les renseignements publiés sur notre site Web et ses sites Web affiliés et dans d'autres produits et services en ligne. Cette politique précise en outre comment vous pouvez gérer la collecte, la correction et (ou) la suppression de ces renseignements. Les données qui vous concernent ne seront ni utilisées ni communiquées à qui que ce soit, sauf dans la mesure précisée dans cette politique de confidentialité.

Nous vous invitons à lire cette politique de confidentialité pour bien comprendre notre engagement envers vous et vos données personnelles, et comment vous pouvez participer à cet engagement en visitant <https://www.csagroup.org/legal/privacy-policy/>.

En fournissant à Groupe CSA vos renseignements personnels de l'une ou l'autre manière indiquée dans cette politique, vous affirmez être autorisé à communiquer ces renseignements et acceptez ladite politique et tout énoncé supplémentaire sur la protection des données personnelles qui pourrait vous concerner. Vous avez le droit de révoquer ce consentement en tout temps, auquel cas Groupe CSA cessera d'utiliser et de traiter vos renseignements personnels. Si vous ne consentez pas à ces pratiques, vous ne devez ni vous inscrire, ni souscrire à nos produits et services, ni créer un compte ou autrement interagir en rapport avec nos services, les sites Web de Groupe CSA ou des applications pour appareils mobiles.

Renouvellement du certificat

Les certificats d'installateur de réseaux et de canalisations de gaz médicaux expirent tous les cinq (5) ans. En général, Groupe CSA émet un avis de renouvellement six (6) mois avant la date à laquelle le certificat expire, mais il incombe au candidat d'obtenir le renouvellement dans les délais prévus. Les installateurs de réseaux et de canalisations de gaz médicaux peuvent faire une demande d'agrément et recevoir un nouveau certificat indiquant la nouvelle date d'expiration après l'approbation de la demande.

Exigences relatives à la recertification

Un installateur agréé de réseaux et de canalisations de gaz médicaux sera réagréé en présentant une demande au programme et en réussissant l'examen d'agrément d'installateur de réseaux et de canalisations de gaz médicaux.

Refus de délivrer ou de renouveler un agrément d'installateur de réseaux et de canalisations de gaz médicaux

Groupe CSA peut refuser de délivrer ou de renouveler une certification d'installateur de réseaux et de canalisations de gaz médicaux :

1. dans toutes les circonstances qui peuvent justifier la révocation ou la suspension d'un agrément par Groupe CSA; ou
2. lorsque l'agrément à renouveler a été révoqué ou suspendu par Groupe CSA.

Processus d'agrément

Révocation ou suspension d'un agrément d'installateur de réseaux et de canalisations de gaz médicaux

Groupe CSA se réserve le droit de retirer l'agrément de toute personne qui enfreint les conditions de l'agrément, le code de conduite professionnelle ou les politiques et procédures de l'agrément.

Groupe CSA peut révoquer ou suspendre l'agrément d'un installateur de réseaux et de canalisations de gaz médicaux pour n'importe laquelle des raisons suivantes, notamment :

1. violation des conditions de l'agrément ou du code d'éthique professionnelle;
2. la demande présentée était frauduleuse ou contenait des renseignements inexacts;
3. la personne a été licenciée pour incompétence, à moins qu'elle n'ait pas encore épuisé les droits d'appel disponibles dans son organisation;
4. un agrément d'installateur de réseaux et de canalisations de gaz médicaux antérieur de cette personne a été révoqué; ou
5. la personne a failli à :
 - a. faire preuve du niveau de soins, de diligence et de compétence qu'un inspecteur raisonnablement prudent devrait exercer dans une situation semblable;
 - b. agir honnêtement, de façon compétente et avec intégrité; ou
 - c. satisfaire à l'une quelconque des conditions énoncées dans son certificat ou y a contrevenu.

Par suite d'un avis de résiliation de l'agrément d'un installateur de réseaux et de canalisations de gaz médicaux, la personne cesse immédiatement d'utiliser la marque d'agrément de Groupe CSA, si la permission d'utiliser cette marque lui avait été accordée. En outre, la personne cesse d'utiliser ou de mentionner l'agrément de Groupe CSA et la désignation G.A.Z. médical. La personne a le droit d'interjeter appel de la façon décrite dans le processus d'appel ci-dessous. La personne est retirée de la liste du personnel qualifié publiée sur le site Web de Groupe CSA.

Renoncement volontaire à l'agrément

Les personnes qui souhaitent renoncer à l'agrément d'installateur de réseaux et de canalisations de gaz médicaux doivent présenter une demande écrite à Groupe CSA. Après approbation, la personne est retirée de la liste du personnel qualifié et doit immédiatement cesser toute utilisation ou mention de l'agrément de Groupe CSA. Toute personne qui souhaite rétablir son agrément doit faire une demande d'agrément de la façon décrite dans le processus d'agrément.

Plaintes et différends

Groupe CSA est convaincu de l'importance d'offrir à l'industrie des programmes d'agrément avantageux et de la crédibilité que l'agrément offre aux personnes dans le domaine qu'elles ont choisi. Avec Groupe CSA, tous les programmes d'agrément sont de première qualité, et les candidats, personnes agréées, employeurs et acteurs disposent tous d'un forum impartial et équitable pour porter plainte concernant le processus d'agrément ou encore la conduite de personnes qui sont agréées en vertu de ce programme.

La politique de Groupe CSA est d'offrir un forum équitable et impartial pour les plaintes en rapport avec les programmes d'agrément de Groupe CSA et les personnes agréées en vertu du programme. Toute personne qui souhaite faire appel d'une décision impliquant son statut d'agrément, ou encore porter plainte concernant la performance d'un agréé ou d'un candidat peut le faire dans les trente (30) jours civils qui suivent l'événement à l'origine de la plainte.

Processus d'agrément

Des renseignements concernant le processus de traitement des plaintes peuvent être consultés par le public sur le site Web de Groupe CSA et (ou) dans d'autres documents publiés.

Les mesures prises en vertu de cette politique ne constituent pas l'application de la loi, bien qu'il soit possible de demander un renvoi à des organismes gouvernementaux locaux, fédéraux ou étatiques à propos de la conduite de l'agrée si la situation le justifie. Les personnes qui portent plainte n'ont droit à aucun dédommagement en vertu de ce processus.

Les plaintes doivent être présentées par écrit, signées et remises au gestionnaire du Développement des produits de Groupe CSA, et elles doivent préciser le nom complet, l'adresse postale et le numéro de téléphone du requérant ou du plaignant, préciser les conditions et les circonstances de la plainte ou de la requête et être accompagnées de documents justificatifs. Groupe CSA examine toutes les plaintes dans les trente (30) jours qui suivent leur réception, après quoi il en détermine le mérite. Un avis écrit est envoyé à l'agrée ou au candidat si Groupe CSA détermine que la plainte est valide pour que celui-ci ait la possibilité de répondre à la plainte.

L'examen des plaintes par Groupe CSA a une durée adéquate, qui ne dépasse pas six mois, à moins que des circonstances atténuantes en justifient la prolongation. Le gestionnaire du Développement des produits assure la surveillance générale de toutes les enquêtes. Le gestionnaire du Développement des produits et les employés qui travaillent en agrément du personnel peuvent être assistés durant la conduite de cet examen par d'autres employés de Groupe CSA ou par des conseillers juridiques. Le requérant et le candidat ou l'agrée visé par l'enquête (ou son employeur) peuvent être joints si des renseignements supplémentaires concernant la plainte sont nécessaires. Groupe CSA peut, à sa propre discrétion, communiquer avec des personnes qui pourraient avoir connaissance des faits et des circonstances entourant la plainte.

Les demandes de renseignements et les enquêtes sont conduites de façon confidentielle et objective, sans idée préconçue. Une enquête peut viser n'importe quel aspect pertinent ou éventuellement pertinent d'une plainte. Aucune audience officielle n'est tenue, et on ne s'attend pas que les parties soient représentées par un conseiller, bien que Groupe CSA puisse consulter son propre conseiller.

Le résultat de l'examen de la plainte peut être une des déterminations suivantes par le Groupe CSA :

1. rejet de la plainte;
2. il y a eu infraction et le candidat ou l'agrée a la possibilité de corriger cette infraction et de fournir une assurance écrite que le problème cessera et ne se reproduira pas;
3. il y a eu infraction avec suspension de l'agrément pendant une période de temps donnée, ou encore suspension de l'admissibilité d'un candidat pendant une période de temps donnée;
4. il y a eu infraction, et l'agrément a été résilié ou révoqué; ou
5. il y a eu infraction et l'admissibilité du candidat a été annulée pendant une période de temps donnée.

Suivant l'examen et la détermination, une réprimande sous forme d'un avis écrit de Groupe CSA peut être envoyée à l'agrée ou au candidat si celui-ci a été visé par une première plainte étayée. Une suspension peut être imposée à l'agrée ou au candidat si celui-ci a été visé par deux plaintes étayées. Une résiliation sera imposée à l'agrée ou au candidat si celui-ci a été visé par deux plaintes étayées au cours d'une période de deux ans ou par trois plaintes étayées et plus. À sa propre discrétion, Groupe CSA peut imposer n'importe lesquelles des sanctions dans un cas particulier s'il détermine que cela est justifié.

Pour les résultats qui impliquent une suspension ou une résiliation, des renseignements à ce sujet ne seront publiés qu'après l'adoption de la décision et tout appel éventuel, ou la fin de la période d'appel.

Les agrées dont l'agrément est résilié ne peuvent pas présenter ensuite une demande d'agrément. Si un agrément est révoqué, tous les certificats et autres matériels demandés par Groupe CSA doivent être rapidement retournés au gestionnaire du Développement des produits.

Si la personne conteste la décision prise par Groupe CSA après l'audience en appel, elle a le droit de faire appel auprès d'une commission d'appel indépendante et impartiale de la façon décrite ci-dessous.

Processus d'agrément

Appels

Les programmes d'agrément de Groupe CSA sont administrés et supervisés par CSA America Standards, Inc. Toutes les décisions sont finales. Les problèmes concernant le programme d'agrément sont résolus par les procédures d'appel et de règlement des plaintes et différends énoncés dans ce guide d'agrément.

Toute personne a le droit de faire appel aux décisions concernant le programme d'agrément du personnel de Groupe CSA, y compris celles qui concernent les tests, la suspension, le refus ou la résiliation de l'agrément, dans un délai de 30 jours suivant la date du résultat ou de l'avis. Un avis écrit de l'intention de faire appel doit être envoyé à Groupe CSA par la personne dans les 30 jours ouvrables qui suivent la réception de la décision contestée.

Lors de la réception d'une demande écrite d'appel, Groupe CSA doit convoquer une commission d'appel et aviser le requérant et les parties intimées. Groupe CSA organise une réunion avec le requérant au siège de Groupe CSA ou en un autre endroit mutuellement convenu, dans les quarante-cinq (45) jours ouvrables qui suivent la réception de la requête écrite; la décision prise en appel et l'avis de la décision finale seront communiqués à l'appelant dans les quatre-vingt-dix (90) jours qui suivent la réception de la requête écrite.

Le requérant et la commission d'appel assistent et participent à la réunion. L'appel ne donne pas lieu à une audience ni à des procédures semblables à celles d'un procès. On ne s'attend pas qu'un conseiller juridique participe au processus d'appel, sauf si l'appelant le demande au moins cinq (5) jours ouvrables avant la réunion et que la commission d'appel l'approuve. Groupe CSA et le comité d'appel peuvent consulter un conseiller juridique. Après que la personne a eu la possibilité de complètement présenter son cas, la commission d'appel peut déclarer la clôture de l'audience et communiquer à la personne et à Groupe CSA une décision, dont une brève description des motifs, dans les dix (10) jours ouvrables suivants.

Les décisions de la commission d'appel sont prises à la majorité. La commission d'appel confirme ou annule la décision des examinateurs de Groupe CSA. La décision de la commission d'appel lie Groupe CSA, le candidat ou l'agrée qui fait l'objet de la résiliation et toute autre personne concernée dans la plainte. La commission d'appel remet un avis à l'appelant à la fin du processus de traitement de l'appel.

Commission d'appel

La commission d'appel est composée d'au moins trois (3), mais de pas plus de cinq (5) membres. Aucun membre actuel du comité de révision, individu ou agent ni aucune personne portant le moindre intérêt à la personne, directement ou indirectement, n'est admissible à siéger à la commission d'appel.

L'audience de la commission d'appel sera informelle et privée. La commission d'appel peut seulement vérifier si la détermination du ou des examinateurs de Groupe CSA a été inappropriée en raison d'erreurs importantes de fait ou de l'incapacité du ou des examinateurs de se conformer à des critères, procédures ou politiques publiés. Seules les conditions et preuves de fait jusqu'à la détermination des examinateurs, y compris celle-ci, sont prises en compte durant un appel. L'appelant a la pleine possibilité de présenter des preuves et des documents pertinents en ce qui a trait au problème. Les règles de preuve formelles ne s'appliquent pas. La commission d'appel détermine la pertinence et le caractère déterminant des preuves présentées.

Tous les coûts associés à la commission d'appel doivent être assumés par l'appelant et sont dus dans les trente (30) jours ouvrables qui suivent la facturation, à moins que la commission d'appel se rallie à la position de l'appelant, auquel cas le Groupe CSA assumera les coûts.

Préparation et conduite de l'examen

Description générale

L'examen d'agrément d'installateur de réseaux et de canalisations de gaz médicaux se compose d'environ 80 questions à choix multiples. Il y a une seule réponse correcte pour chacune des questions. Chaque question de l'examen est indépendante et ne dépend pas de la réponse correcte d'autres questions.

Groupe CSA peut ajouter dix questions à l'examen dans le but d'effectuer une évaluation statistique de questions d'examen futures. Ces questions supplémentaires ne sont pas comptabilisées dans la note de l'examen. Comme elles ne sont pas non plus identifiées dans l'examen, il est important que le candidat réponde complètement à chaque question. La note du candidat est déterminée par le nombre de questions auxquelles il a répondu correctement.

Le candidat dispose de trois heures (180 minutes pour passer l'examen). Les examens sont sans documentation. Aucun document de référence ne peut être utilisé durant l'examen. La norme CSA Z7396 peut être consultée durant l'examen et sera affichable à l'écran par l'intermédiaire du système des tests. Certains centres de tests peuvent avoir des exigences supplémentaires.

Contenu de l'examen

L'examen est fondé sur les catégories de tâches et de connaissances exigées d'un installateur de réseaux et de canalisations de gaz médicaux. Le tableau ci-dessous précise le contenu de l'examen par catégorie pour l'agrément d'installateur de réseaux et de canalisations de gaz médicaux.

Catégories

- Alarmes
- Distribution et terminaison
- Matériaux
- Généralités
- Source de système d'alimentation
- Essais

Norme de succès

La norme de passage de l'examen d'agrément pour l'installation de réseaux et de canalisations de gaz médicaux de Groupe CSA est établie au moyen de lignes directrices psychométriques normalisées et est déterminée à l'aide d'une technique fondée sur des critères qui évaluent un candidat en fonction d'une norme prédéterminée de compétences ou de connaissances. Cette norme prédéterminée est la note minimale que devraient obtenir les candidats qui ont le niveau de compétences et de connaissances nécessaires pour faire leur travail de façon compétente.

Gestion de l'examen

L'examen d'agrément pour l'installation de réseaux et de canalisations de gaz médicaux est géré électroniquement à nos centres de tests informatisés sur demande, et vous utilisez votre propre ordinateur ou PC conformément aux exigences des lignes directrices des examens surveillés en ligne de Kryterion, ou encore est un examen écrit (papier et crayon) donné durant des séances d'examen programmées.

Pour les examens avec papier et crayon, toutes les réponses sont inscrites sur la feuille de réponses fournie avec un crayon n° 2.

Préparation et conduite de l'examen

Instructions générales pour l'examen

Durant l'examen, le surveillant est responsable de la supervision de l'examen afin d'assurer que la sécurité de l'examen est maintenue. Pour cette raison, on s'attend que tous les candidats respectent les lignes directrices suivantes durant les tests.

Toute irrégularité de la part d'un candidat durant l'examen, telle que la communication et l'obtention d'information ou d'aide non autorisée, soit observée ou constatée lors d'une analyse statistique ultérieure, peut constituer une cause suffisante pour mettre fin à la participation du candidat, invalider les résultats de son examen ou entraîner toute autre mesure appropriée.

Pour être admis à passer l'examen, le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- Apporter une copie du courriel de confirmation indiquant le code d'autorisation du test.
- Le candidat NE sera PAS admis sans document d'identification approprié. Si le candidat désire des précisions concernant le type de document avec photo d'identification dont il a besoin, il doit communiquer avec Groupe CSA. Il doit apporter **deux** (2) formulaires actuels d'une identification avec **photo non expirée** et **signature**, parmi celles de la liste suivante, portant exactement le prénom et le nom de famille inscrits sur la demande de certification :
 - Permis de conduire
 - Carte d'identification du gouvernement fédéral ou étatique
 - Passeport
 - Carte d'identification d'employé
 - Carte d'identification militaire
 - Carte d'identification d'étudiant
- Se présenter à l'heure.

Durant l'examen

- Il est INTERDIT de fumer sur les lieux de l'examen.
- Les aliments et boissons sont INTERDITS sur les lieux de l'examen.
- Tous les articles personnels, notamment les livres, cahiers, documents, appareils électroniques (c.-à-d. téléphones cellulaires, appareils photo, etc.), sacs de livres, manteaux ou autres articles interdits énumérés ci-dessous, sont INTERDITS dans la salle d'examen et doivent être laissés à l'extérieur À VOS PROPRES RISQUES.
- Les amis et membres de la famille, y compris les enfants, NE sont PAS autorisés à entrer dans le bâtiment de l'examen.
- Les installations des tests informatisés offrent des services d'examen à plusieurs organismes. Il peut donc y avoir d'autres personnes dans la salle d'examen du candidat, qui passent des examens pour des organisations différentes. Les règles concernant leurs examens peuvent être légèrement différentes des règles de l'examen des candidats de la CSA en ce qui concerne la durée et ce qui est autorisé ou non à chaque poste.

Préparation et conduite de l'examen

- Les tests informatisés sont transmis par des connexions Internet sécurisées. Les connexions Internet dépendent des fournisseurs locaux de services Internet de la région. Bien qu'il n'y ait aucune règle générale, les connexions Internet peuvent, en certaines occasions, être momentanément interrompues, et le surveillant doit alors rétablir la communication du candidat avec son examen. Dans un tel cas, le candidat doit informer le surveillant que la connexion a été perdue, et le surveillant doit aider le candidat à rétablir la communication avec l'examen. La durée restante de l'examen sera exactement la même que celle du moment où la connexion Internet a été perdue.

Articles interdits

Il est expressément interdit aux candidats d'entrer dans la salle d'examen avec les articles suivants :

- appareils photo, téléphones cellulaires, lecteurs optiques ou autres appareils électroniques permettant de photographier, photocopier ou copier de toute autre façon les matériels des tests;
- notes, livres, dictionnaires ou dictionnaires de langue;
- sacs de livres, sacs à main ou tout autre type de bagage;
- appareils mobiles tels que des téléphones et des tablettes, des iPods, des lecteurs mp3, des casques d'écoute ou des téléavertisseurs;
- calculatrices (sauf si cela est expressément autorisé par l'organisateur du test), ordinateurs, PDA ou autres appareils électroniques comprenant une ou plusieurs mémoires;
- outils pour écrire personnels (p. ex., crayons, stylos et surligneurs);
 - il y a une exception pour les examens sur papier — un crayon n° 2 est autorisé
- montres, montres intelligentes
- aliments et boissons
- chapeaux, capuches ou autres couvre-chefs.

Si le surveillant détermine que le candidat est entré dans la salle d'examen avec n'importe lequel de ces articles, son test est immédiatement arrêté et annulé.

Environnement

La température des salles d'examen peut fluctuer, par conséquent, nous suggérons que les candidats apportent des vêtements adéquats (p. ex., chandail ou molleton sans poches) pour les aider à s'adapter à une température froide ou chaude dans la salle d'examen. Le candidat devrait apporter des bouchons d'oreille s'il est sensible au bruit.

Sécurité de l'examen

Le contenu des examens d'agrément de Groupe CSA et la formulation des questions des examens constituent des renseignements confidentiels protégés par la loi sur le droit d'auteur. L'enregistrement, la copie, la reproduction, la distribution, la réception, la possession ou la transmission non autorisée, partiel ou complet, quelle qu'en soit la forme et le moyen, des questions, du contenu ou des matériels des examens du Groupe CSA, soit avant l'examen, sur place ou par la suite, est strictement interdit.

L'utilisation de matériels des examens de Groupe CSA aux fins de la préparation d'examens ou de la formation est aussi interdite.

Groupe CSA se réserve le droit de prendre toute mesure nécessaire pour protéger l'intégrité de ses examens. La violation de l'entente sur les examens de Groupe CSA et (ou) de l'entente de non-divulgence, ou encore toute aide reçue ou donnée au cours d'un examen de Groupe CSA, soit observée au moment de l'examen soit constatée par suite d'une plainte reçue ou une analyse statistique, ou toute autre conduite ayant pour but de

Préparation et conduite de l'examen

bouleverser ou de tenter de bouleverser l'examen ou le processus d'agrément de Groupe CSA, constitue une cause suffisante pour Groupe CSA et ses agents de :

- exclure une personne de l'examen;
- mettre fin à sa participation à l'examen;
- retenir et (ou) invalider les résultats de son examen;
- refuser un agrément;
- révoquer une certification; ou
- prendre toute autre mesure appropriée.

Notification des résultats de l'examen

Environ deux semaines après l'examen, Groupe CSA envoie par courriel au candidat un avis officiel de ses résultats. Les candidats qui ont réussi l'examen et qui répondent à toutes les exigences du programme reçoivent aussi un certificat qui indique la date d'entrée en vigueur de l'agrément. Dans le but de protéger les renseignements personnels du candidat, en aucunes circonstances les notes des examens ne seront communiquées par téléphone.

Ensemble des connaissances et plan pour l'examen

Document de référence des connaissances pour l'examen

L'examen est fondé sur les exigences de **CSA Z7396-12, Réseaux de distribution de gaz médicaux — Partie 1 : Canalisations pour les gaz médicaux, l'aspiration médicale, les gaz de soutien médical et les systèmes d'évacuation des gaz d'anesthésie.**

Les objectifs suivants de l'examen ont été élaborés par un groupe d'experts de l'industrie. L'importance de chacun des objectifs a été déterminée au moyen d'une enquête auprès de l'industrie. Le tableau suivant présente les connaissances et les compétences nécessaires pour chaque objectif.

Ensemble des connaissances et plan pour l'examen

Les objectifs suivants de l'examen ont été élaborés par un groupe d'experts de l'industrie. L'importance de chacun des objectifs a été déterminée au moyen d'une enquête auprès de l'industrie. Le tableau suivant présente les connaissances et les compétences nécessaires pour chaque objectif.

Section 1	Alarmes	12,52 %
1.1	Identifier les buts et les exigences fonctionnelles des alarmes principales.	
1.2	Identifier les buts et les exigences fonctionnelles des alarmes de zone.	
Section 2	Distribution et terminaison	23,1 %
2.1	Appliquer les exigences du code et les meilleures méthodes pour installer les canalisations (emplacement, support des canalisations, cintrage, outils appropriés, étiquetage/codage couleur.	
2.2	Ave un plan configuré donné, déterminer s'il y a conformité aux codes.	
2.3	Identifier/décrire les exigences relatives aux canalisations pour les agrandissements, modifications et réparations d'urgence de systèmes existants.	
2.4	Identifier/décrire les exigences du code CSA Z7396 pour le brasage et la purge.	
2.5	Identifier/décrire les règles communes de bonne exécution du brasage et de la purge.	
2.6	Identifier/décrire les exigences du code CSA Z7396 pour les robinets et les robinets de zone.	
2.7	Avec une situation donnée, sélectionner le diamètre approprié des tuyaux conformément à CSA Z7396	
2.8	Identifier les exigences relatives au diamètre des tuyaux pour chaque gaz.	
2.9	Identifier/décrire les exigences et le but des raccords de gaz conformément aux pratiques acceptées du métier.	
2.10	Identifier/décrire les exigences du code CSA Z7396 et le but des bras articulés.	
Section 3	Matériaux	15,3 %
3.1	Décrire les exigences du code CSA Z7396 pour la sélection et l'identification des matériaux.	
3.2	Décrire les exigences du code CSA Z7396 pour la manutention et l'entreposage des matériaux.	
Section 4	Généralités	19,0 %
4.1	Identifier le domaine d'application du code CSA Z7396.	
4.2	Identifier les définitions de divers termes propres aux gaz médicaux.	
4.3	Identifier les normes pertinentes ayant trait aux gaz médicaux.	
4.4	Identifier les situations dans lesquelles l'AC a des exigences en matière d'inspection.	
4.5	Déterminer les exigences relatives aux documents de l'installateur.	
4.6	Identifier les exigences et les pratiques professionnelles communes pour les travaux effectués dans des espaces occupés.	
4.7	Identifier le protocole pour les arrêts dans les hôpitaux.	
Section 5	Source du réseau d'alimentation	15,2 %
5.1	Identifier/décrire les exigences du code CSA Z7396 et la fonction des pompes d'évacuation des gaz d'anesthésie et des pompes d'aspiration.	
5.2	Identifier/décrire les exigences du code CSA Z7396 et la fonction des compresseurs d'air médical et de l'air à usage médical.	

5.3	Identifier/décrire les exigences du code CSA Z7396 et la fonction des centrales d'alimentation en vrac.	
5.4	Identifier/décrire les exigences du code CSA Z7396 et la fonction des rampes d'alimentation.	
Section 6	Essais	15,0 %
6.1	Identifier/décrire les exigences du code CSA Z7396 pour les essais par les installateurs.	
6.2	Identifier/décrire les exigences du code CSA Z7396 pour l'organisme d'essai accrédité.	
6.3	Identifier/décrire les exigences du code CSA Z7396 pour l'établissement de santé.	